

# Démarches administratives

## Obtenir un passeport biométrique et/ou une carte d'identité sécurisée

Vous pouvez effectuer cette démarche en mairie de Langres (*le centre le plus proche*), en prenant rendez-vous au préalable au 03 25 87 77 77. (voir autre communes équipées du dispositif de recueil des titres d'identité en fin de document)

Vous disposez d'une connexion à internet et vous maîtrisez les outils informatiques

Il suffit de vous connecter sur le site : <https://ants.gouv.fr> Vous pourrez alors établir une pré-demande en ligne.

**Attention!** Notez bien le numéro de votre pré-demande (*indispensable pour retrouver votre dossier en mairie en cas de problèmes de connexion lors de la saisie de votre demande*).

La liste des pièces justificatives à fournir est disponible sur le site : <https://www.service-public.fr> (onglet papiers-citoyenneté)

Vous ne disposez pas d'internet ou vous ne maîtrisez pas bien les outils informatiques

Il vous suffit de venir en mairie. Un imprimé papier pour remplissage manuel ainsi que la liste des pièces justificatives vous seront remis. Pour remplir ce document, il est indispensable de connaître votre filiation (noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents).

## PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

Dans tous les cas, pré-demande en ligne ou demande-papier, vous devez prendre un rendez-vous avant de venir déposer votre dossier complet en mairie.

**ATTENTION** pour les actes d'État Civil, veuillez-vous adresser à la mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

### Timbres fiscaux :

- Pour un passeport

- 86 € pour un majeur
- 42 € pour un mineur de + de 15 ans
- 17€ pour un mineur de – de 15 ans

- Pour une carte d'identité

Elle est gratuite si vous pouvez fournir la précédente carte d'identité périmée ou si vous avez changé d'adresse. Si vous ne pouvez pas fournir votre ancienne carte (perte, vol), il faudra acheter un timbre fiscal à 25 €.

**Attention !** Les mairies ne vendent pas de timbres fiscaux. Vous pouvez les acheter dans un bureau de tabac ou les acquérir de manière dématérialisée en vous connectant sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>

### Photographie

La qualité de la photographie que vous fournirez est particulièrement importante. Elle doit répondre à des normes très précises pour être acceptée : elle doit respecter le format 3,5x4,5cm, vous devez être de face, tête nue, cou dégagé, bien centré, sur fond clair, neutre et uni.

La présence du demandeur est obligatoire pour déposer les demandes. Pour tous les cas particuliers (personne sous tutelle, curatelle, personnes hébergées, perte, vol, enfants mineurs, enfants mineurs de parents séparés ou divorcés, demande d'inscription d'un nom d'usage, etc...) il est recommandé de contacter les mairies pour obtenir toutes informations utiles

## Validité des passeports et des cartes d'identité

**PASSEPORT** : Il est valable 10 ans pour un majeur, 5 ans pour un mineur.

Rappel : Les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport de leurs parents. Ils doivent être en possession d'un passeport établi à leur nom.

**CARTE D'IDENTITÉ** : Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes d'identité est passée de 10 à 15 ans.

*Pour les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures, la durée est prolongée de 5 ans.*

*Exemple : une carte faite le 2 janvier 2004 est valable jusqu'au 1er janvier 2019 même si la date de validité indiquée sur la carte est 2014.*

*En revanche cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées des personnes mineures.(10 ans)*

### Guide des droits et démarches administratives

La dématérialisation permet de réaliser des démarches administratives sans avoir la contrainte de déplacements, rendez-vous sur :

**[Services-publics.fr](http://Services-publics.fr)**

Autres communes équipées :

<b>Mairie déléguée de Prauthoy</b>  3 rue de la Gare  <b>PRAUTHOY</b>  52190 LE MONTSAUGEONNAIS  Tél. : 03.25.88.32.23  <b>Maison des services</b>  Tél. : 03.25.87.78.98	<b>Mairie de Val De Meuse</b>  Place de l'Hôtel de Ville  <b>MONTIGNY-LE-ROI</b>  52140 VAL DE MEUSE        Tél. : 03.25.90.31.50	<b>Mairie de Fayl-Billot</b>  15 Place de la Mairie  52500 FAYL-BILLOT        Tél. : 03.25.88.62.14
--	---	---